



REPUBLIQUE FRANÇAISE

—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—

VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 3 octobre 2022

DELIBERATION N° 14

OBJET : PLAN FORET CLIMAT 2050 - ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DES CONSORTS CHOPIN

L'an deux mille vingt deux, le trois octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt sept septembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHEREAU Donatien, COTTENCEAU Karine, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre.

ABSENTS EXCUSES : CHENECHAUD Nicolas donne pouvoir à BLANCHARD Alain, COMPARAT Annie donne pouvoir à MONGELLAZ Gérard, HERBRETEAU Jennifer donne pouvoir à CHEREAU Donatien, PINEAU Florence donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, DAVESNE Daniel donne pouvoir à CHAPALAIN Jean-Pierre.

ABSENTS : DARMHEY Alain, POTTIER Caroline.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Frédérique GUAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 43

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 085-200082139-20221003-6712-DE-1-1



REPUBLIQUE FRANÇAISE

—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—

VILLE DES SABLES D'OLONNE

—
Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 3 octobre 2022

DELIBERATION N° 14

OBJET : PLAN FORET CLIMAT 2050 - ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DES CONSORTS CHOPIN

La Ville s'est engagée dans le « Plan Forêt Climat 2050 ». Ce plan permet la protection et la re-création de plusieurs centaines d'hectares de zones naturelles, agricoles et forestières.

C'est dans ce cadre que la Ville est attentive aux opportunités foncières concourant à ce projet à l'instar de l'acquisition du Logis et du Bois du Fenestreau en 2020.

Ainsi, la ville a obtenu l'accord des consorts CHOPIN pour la vente de plusieurs terrains situés dans la trame du Plan Forêt Climat 2050 d'une contenance totale de 20 312 m² au prix total de **26 357,60 €** et décomposé de la manière suivante :

1°) TERRAINS EN ZONE NATURELLE OU AGRICOLE *			
*ayant vocation à évoluer en zone naturelle dans le cadre du PLUI			
Réf cad.	Adresse	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
194 166 ZH 63	LA CHARMELLERIE	3 983 m ²	
194 166 ZH 85	HAUTE ROCHERIE	4 592 m ²	
194 166 J 205	PETITES RABAUDIERES	1 730 m ²	10 305,00 € soit 1 € du m ²

2°) TERRAINS EN ZONE AGRICOLE			
Réf cad.	Adresse	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
194166 K 1678	LES AURIERES	962 m ²	
194 166 K 1679	LES AURIERES	34 m ²	
194 166 K 91	GRAND SAVAY	2 093 m ²	
194 166 H 274	PETITE PLANTE	755 m ²	
194 166 H 293	PETITE PLANTE	636 m ²	
194 166 J 157	GRANDES RABAUDIERES	2 065 m ²	
194 166 J 162	GRANDES RABAUDIERES	2 405 m ²	3 580,00 € soit 0,40 € du m ²

3°) TERRAINS EN ZONE 2AU			
Réf cad.	Adresse	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur

194 166 AL 105 194 166 AL 26	BENATIERE GRANDES GARNAUDIERES	525 m ² 532 m ²	12 472,60 € soit 11,80 € du m²
---------------------------------	-----------------------------------	--	--

Par l'acquisition de ces emprises foncières, la Ville poursuit ses actions en faveur du Plan Forêt Climat 2050 permettant de répondre à ces trois objectifs :

➤ **Agir concrètement et localement pour le climat :**

- Atténuer les effets du changement climatique,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Constituer un piège à CO² dans l'objectif de la neutralité carbone,
- Rafraîchir la ville (nouvelles forêts, création en ville d'espaces ombragés, d'îlots de fraîcheur et de verdure).

➤ **Renforcer la biodiversité :**

- Relier les différents espaces verts en vue d'une continuité écologique,
- Valoriser la biodiversité : développement d'activité de pleine nature et d'écotourisme.

➤ **Améliorer la qualité de vie des Sablais :**

- Répondre à la demande d'espaces verts de qualité accessibles à tous les publics,
- Créer des lieux de vie, de promenade et de détente.

Le prix d'achat de ces parcelles étant inférieur au seuil de consultation fixé par l'arrêté du 5 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 11 décembre 2016, le Pôle Evaluation Domaniale n'a pas à se prononcer.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 11 décembre 2016,

* * *

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, réunie le 21 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACQUÉRIR** auprès des consorts CHOPIN, les parcelles référencées ci-dessus au prix de 26 357,60 €,
- **DE PRÉCISER** que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition,

- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget communal.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 07/10/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Action Foncière

Secteur 1

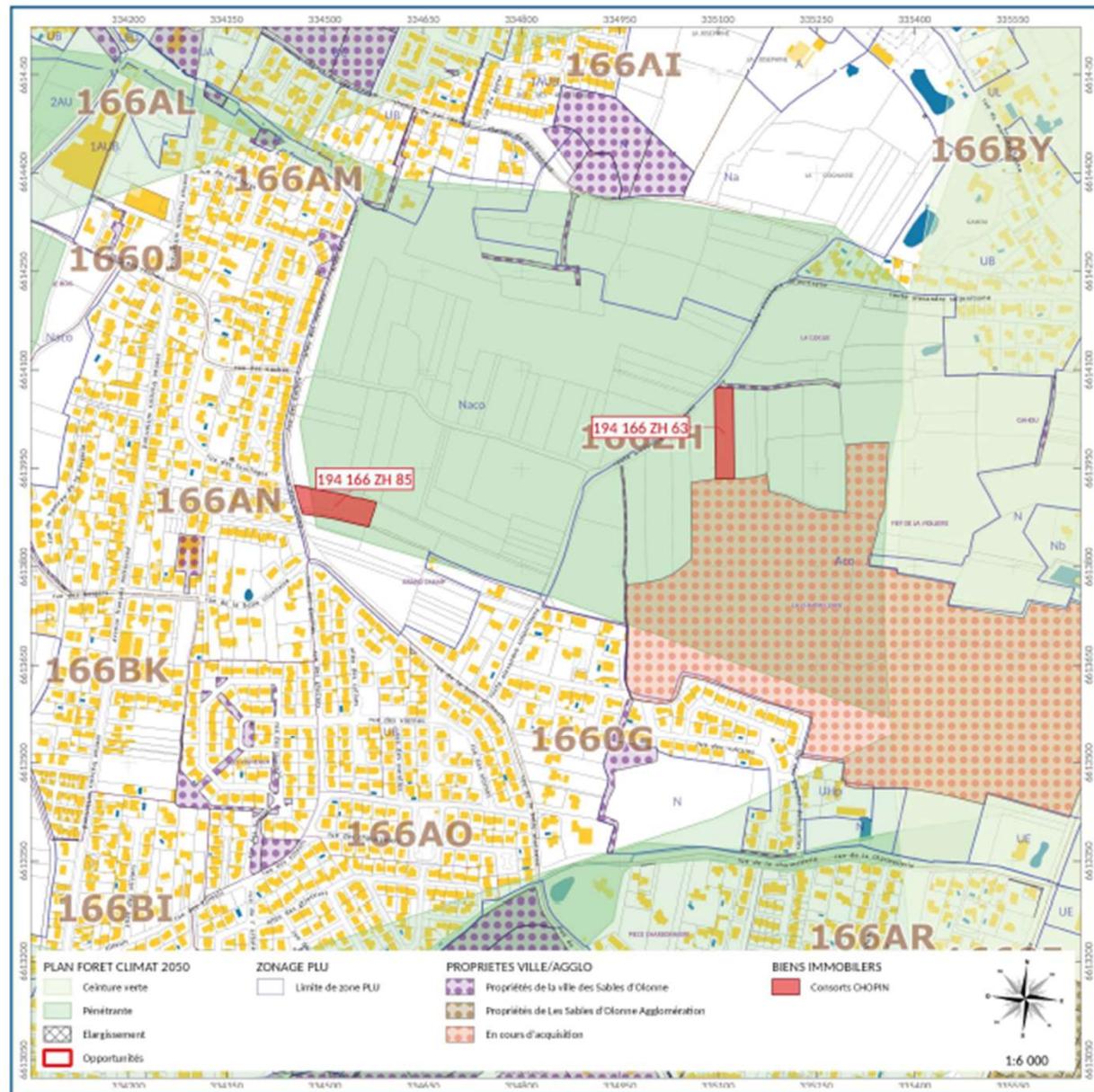


Plan cadastral	Surface	Zonage
194 166 ZH 63	3983	Aco
194 166 ZH 85	4392	Naco

Source : Cadastre DGFIP 2021 - Coordonnées en projection : Lambert 93 - Date d'édition : 19/06/2022

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

Extrait de plan délivré par : Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement Durable - TO



Action Foncière

Secteur 2

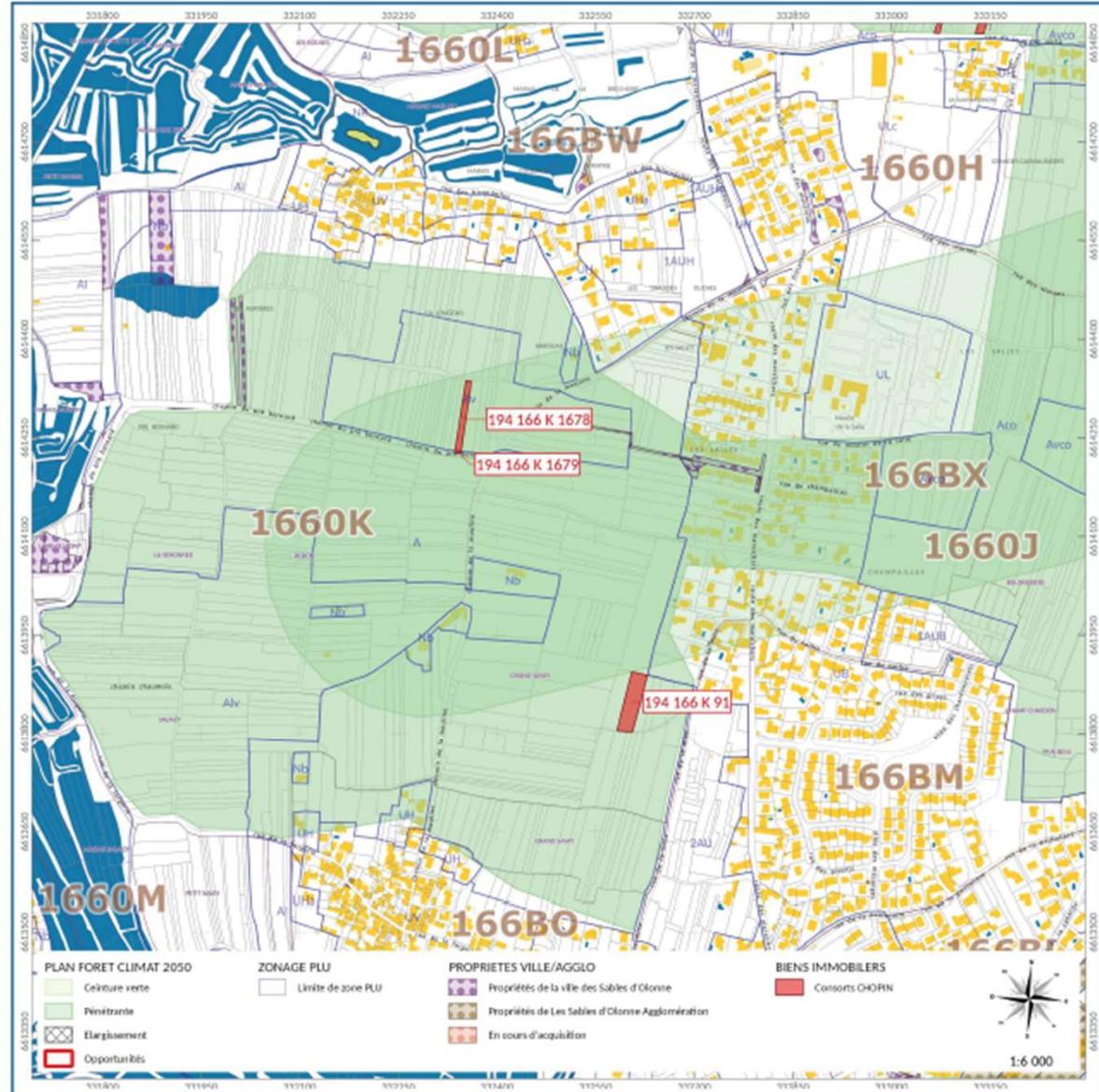


Plan cadastral	Surface	Zonage
194 166 K 1678	952	Av
194 166 K 1679	34	A
194 166 K 91	2093	A

Source : Cadastre DGFIP 2021 - Coordonnées en projection : Lambert 93 - Date d'édition : 19/06/2022

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

Extrait de plan délivré par : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement et le Développement Durable - T.O.



Action Foncière

Secteur 3



Plan cadastral	Surface	Zonage
194 166 J 157	2065	Aco
194 166 J 205	1750	Naco
194 166 J 162	2405	Aco
194 166 H 293	636	Aco, Aco
194 166 H 274	735	Aco, Aco
194 166 AL 26	532	2AU
194 166 AL 105	525	2AU

Source : Cadastre DGRP 2021 - Coordonnées en projection : Lambert 93 - Date d'édition : 19/05/2022

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

Extrait de plan délivré par : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable + T.O.

